

# Critères pour les plages



**PAVILLON BLEU  
CANADA**  
blueflag.ca



environmental  
defence

L'organisme canadien  
responsable du  
programme Pavillon Bleu



Le Pavillon Bleu est un écolabel reconnu et respecté qui est décerné chaque année à des plages et marinas du monde entier qui remplissent des critères stricts. Le programme a été fondé en 1987 et est géré par la Fondation pour l'Éducation à l'Environnement (FEE), une organisation à but non lucratif, basée au Danemark. À ce jour, 4000 drapeaux « Pavillons Bleus » flottent dans 48 pays.

Environmental Defence, un organisme caritatif d'envergure nationale, gère le programme du Pavillon Bleu au Canada. En 2014, 24 plages et 4 marinas ont reçu la certification du Pavillon Bleu à travers tout le pays.

Ce qui rend la certification du Pavillon Bleu si unique et ce qui fait qu'elle connaît un véritable succès est son caractère holistique. Les critères du Pavillon Bleu ont été développés pour assurer que les plages labellisées soient, non seulement propres et respectueuses de l'environnement, mais aussi équipées de services et installations que recherchent les touristes partout dans le monde. C'est pour cette raison que le programme du Pavillon Bleu est reconnu par l'Organisation Mondiale de la Santé, l'Organisation Mondiale du Tourisme et le Programme des Nations Unies pour l'Environnement.

Les critères du Pavillon Bleu sont divisés en quatre catégories : la qualité de l'eau, la gestion environnementale, l'éducation et l'information environnementales ainsi que les règles de santé et de sécurité. De plus, les critères sont subdivisés en critères obligatoires et critères directifs. Les critères obligatoires doivent être remplis pour obtenir la

certification du Pavillon Bleu. Il est conseillé de suivre les directives, mais ce n'est pas obligatoire.

Une plage peut être admissible à la certification du Pavillon Bleu si elle comprend une zone de baignade officielle ouverte au grand public et si elle est constituée des services et équipements nécessaires au respect des critères du Pavillon Bleu. Avant de recevoir la certification du Pavillon Bleu, la plage doit être soumise à une étude de faisabilité. Dans ce cadre, Pavillon Bleu Canada rencontre le candidat pour réaliser un audit de la plage et de ses installations. Suite à cette visite, Pavillon Bleu Canada prépare un rapport d'étude de faisabilité décrivant les démarches à suivre pour répondre aux critères du Pavillon Bleu. Si le candidat accepte d'adopter les recommandations du rapport d'étude de faisabilité et décide d'obtenir la certification du Pavillon Bleu, la plage est déclarée « candidate au Pavillon Bleu ». Une fois tous les critères remplis, le candidat est éligible à la certification du Pavillon Bleu et peut déposer sa demande de certification.

En février, le jury national, composé d'experts représentant les différentes catégories de critères du Pavillon Bleu, examine les demandes des candidats. Les candidatures retenues sont ensuite envoyées au jury international pour approbation finale. Ainsi, les plages labellisées continuent de respecter les mêmes standards de qualité chaque année. Pendant la saison de baignade, Pavillon Bleu Canada fait aussi des visites de contrôle pour s'assurer que les critères sont bien respectés. Cela est crucial et fait en sorte que toutes les plages labellisées maintiennent l'intégrité du programme.

# Pavillon Bleu Critères pour les plages



## L'ÉDUCATION ET L'INFORMATION ENVIRONNEMENTALES

- 1 L'information relative au Pavillon Bleu doit être affichée. (pg. 4)
- 2 Des activités d'éducation à l'environnement doivent être proposées et promues aux utilisateurs des plages. (pg. 5)
- 3 Les résultats d'analyse de l'eau doivent être affichés sur toutes les plages labellisées. (pg. 5)
- 4 De l'information relative aux espaces et phénomènes naturels à proximité de la plage doit être mise en place. (pg. 6)
- 5 Un plan/une carte de la plage indiquant les installations proposées doit être affiché. (pg. 6)
- 6 Un code de bonne conduite environnemental qui reflète la législation relative à l'utilisation de la plage et de ses alentours doit être affiché. (pg. 6)



## LA QUALITÉ DE L'EAU

- 7 La plage doit se conformer aux exigences en matière de fréquence de l'échantillonnage des eaux de baignade. (pg. 7)
- 8 La plage doit se conformer aux exigences en matière d'analyse de la qualité de l'eau. (pg. 8)
- 9 Les rejets domestiques, industriels, ou d'eaux usées devraient ne pas porter atteinte à la zone de baignade. (pg. 9)
- 10 Les eaux de baignade doivent respecter les limites de concentration en entérocoques intestinaux et Escherichia coli (E.coli). (pg. 9)
- 11 Les eaux de baignade doivent respecter les paramètres de caractéristiques physiques et chimiques de l'eau. (pg. 9)



## LA GESTION ENVIRONNEMENTALE

- 12 L'autorité locale responsable de la plage doit mettre en place un comité de gestion du Pavillon Bleu. (pg. 10)
- 13 L'autorité locale responsable de la plage doit respecter toute la réglementation qui s'applique à la plage. (pg. 10)
- 14 Une gestion et conservation des milieux vulnérables doivent être mise en place. (pg. 11)

- 15 La plage doit rester propre. (pg. 11)
- 16 Les algues et autres débris naturels doivent être laissés sur la plage. (pg. 11)
- 17 La gestion des ordures doit être conforme à la réglementation (les conteneurs doivent être en nombres suffisants et entretenus régulièrement). (pg. 12)
- 18 Une collecte sélective comprenant un recyclage des déchets doit être mise en place sur la plage. (pg. 12)
- 19 Un nombre adéquat de sanitaires doit être présent. (pg. 12)
- 20 Un assainissement des sanitaires doit être en place. (pg. 13)
- 21 Les eaux usées doivent être évacuées vers un établissement de traitement. (pg. 13)
- 22 Le camping, la conduite et le déversement de déchets doivent être interdits sur la plage. (pg. 13)
- 23 L'accès des animaux domestiques à la plage doit être strictement contrôlé. (pg. 13)
- 24 Les bâtiments et les équipements destinés aux plages doivent être bien entretenus. (pg. 14)
- 25 Une bonne gestion et procédure de suivi pour les habitats d'eau douce ou marins vulnérables à proximité de la plage doivent être en place. (pg. 14)
- 26 Des moyens de transport durables doivent être promus dans la zone de la plage. (pg. 14)



## LES RÈGLES DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ

- 27 Des mesures de sécurité publique satisfaisantes doivent être mises en place. (pg. 15)
- 28 Du matériel de premier secours doit être présent sur la plage. (pg. 16)
- 29 Un plan d'urgence doit être mis en place en cas de pollution accidentelle. (pg. 16)
- 30 Les différents usages et utilisateurs de la plage doivent être gérés afin d'empêcher les conflits et les accidents. (pg. 17)
- 31 Des mesures de sécurité doivent être en place afin de protéger les utilisateurs de la plage. (pg. 17)
- 32 Un point d'eau potable doit être présent à la plage. (pg. 18)
- 33 Au moins une plage doit être aménagée pour accueillir les personnes à mobilité réduite (accès et sanitaires). (pg. 18)



## L'ÉDUCATION ET L'INFORMATION ENVIRONNEMENTALES

### 1 L'information relative au Pavillon Bleu doit être affichée.

#### *Critère impératif*

##### **Le Panneau d'information Pavillon Bleu**

Une fois que la certification du Pavillon Bleu est attribuée, la plage doit mettre en place un panneau d'information Pavillon Bleu. Celui-ci doit être prêt pour l'ouverture de la saison de baignade. Le panneau d'information permet d'informer les visiteurs sur le programme du Pavillon Bleu sur ce que la communauté a mis en place pour remplir les critères et sur ce que la plage a à offrir. Il met en évidence la localisation de services et équipements clés comme les sanitaires ou les équipements de premiers soins. Le panneau d'information Pavillon Bleu permet au public de trouver de l'information sur qui contacter s'il a des questions et préoccupations. Le panneau d'information est aussi utilisé pour afficher de l'information sur les écosystèmes locaux, les activités d'éducation à l'environnement à venir pour la saison de baignade et les dernières analyses d'eau de baignade.

Pour que le panneau d'information soit visible, il est recommandé de le mettre à un point d'entrée ou à un autre endroit de passage fréquent. Pour les grandes plages, il doit y avoir un panneau d'information au moins tous les 500 mètres.

Pavillon Bleu Canada a un modèle de panneau d'information qui peut être adapté pour incorporer l'in-

formation locale pertinente. Le modèle permet aux candidats du Pavillon Bleu de ne pas avoir à créer le panneau d'information en partant de rien. Cela garantit aussi que le panneau d'information incorpore les éléments nécessaires suivants :

- 1 Le logo Pavillon Bleu
- 2 Le nom de la plage
- 3 De l'information sur le programme du Pavillon Bleu
- 4 Les coordonnées des représentants locaux, nationaux et internationaux du Pavillon Bleu
- 5 Les dernières analyses d'eau de baignade
- 6 Le code de bonne conduite
- 7 De l'information sur la faune et la flore environnantes
- 8 Le plan détaillé de la plage
- 9 Les consignes de sécurité
- 10 Explication des quatre catégories de critères du Pavillon Bleu
- 11 La durée de la saison de baignade
- 12 De l'information sur les actions d'éducation à l'environnement

## 2 Des activités d'éducation à l'environnement doivent être proposées et promues aux utilisateurs des plages.

### *Critère impératif*

La communauté doit offrir au moins cinq activités d'éducation à l'environnement pendant toute la saison de baignade. Quelques une de ces initiatives doivent se tenir sur la plage et doivent mettre l'accent sur les écosystèmes côtiers. Toutes les activités d'éducation à l'environnement doivent être promues sur la plage.

Il n'est pas nécessaire pour le candidat d'organiser lui-même les activités d'éducation à l'environnement. Pavillon Bleu Canada encourage le partenariat avec des organisations locales comme les organisations environnementales à but non lucratif, les groupes communautaires, les autorités de conservation locales ou d'autres groupes locaux tels que « les amis de... ». Les activités d'éducation à l'environnement peuvent aussi être incorporées dans des événements organisés par la communauté. Cela peut aussi se traduire par un stand d'information sur le Pavillon Bleu qui permettrait la promotion du programme et la sensibilisation de la population sur les problèmes environnementaux.

Les activités d'éducation à l'environnement peuvent prendre plusieurs formes. Elles peuvent être divisées dans les catégories suivantes :

- 1 La participation passive : Expositions, films, présentations, diaporamas, conférences, débats, etc.
- 2 La participation active : Tours guidés, jeux éducatifs, journées de nettoyage de la plage, concours photos et artistiques, projets

### Pavillon Bleu Canada encourage le partenariat avec des organisations locales comme les organisations environnementales à but non lucratif

« d'adoption d'une plage », chasses aux trésors écologiques, programmes de suivis environnementaux, etc.

- 3 Les activités de formation : Séance de formation pour les professeurs, les membres de la municipalité, les sauveteurs, les étudiants du semestre d'été, les préposés à l'entretien ménagé, etc.
- 4 La publication et les médias : La production de brochures, autocollants, t-shirts, sacs, panneaux d'interprétations, lettres d'information dans les écoles et au sein de la municipalité, livres, affiches; la diffusion d'émissions de radio, etc.
- 5 La création d'un centre d'information environnemental sur le Pavillon Bleu : Il est fortement recommandé que les plages Pavillon Bleu possèdent un centre d'information et d'éducation à l'environnement où l'information concernant le Pavillon Bleu et les questions environnementales sont diffusées. Un espace commun peut servir de centre d'information du moment qu'il offre des activités et des expositions qui fournissent de l'information environnementale au grand public (pas que pour les enfants).

## 3 Les résultats d'analyse de l'eau doivent être affichés sur toutes les plages labellisées.

### *Critère impératif*

Les touristes sont attirés par les plages Pavillon Bleu car celles-ci sont associées avec une bonne qualité de l'eau. Il est donc important que les utilisateurs des plages puissent facilement accéder aux résultats des dernières analyses de qualité de l'eau. Les résultats d'analyses des taux de E.coli doivent être postés dès qu'ils sont disponibles, et cela sur la plage ainsi que sur la page internet à [blueflag.ca](http://blueflag.ca).

Le panneau d'information Pavillon Bleu doit incorporer un emplacement pour les résultats d'analyse de l'eau. Les résultats peuvent aussi être postés aux

stations de sauvetage (ou à proximité d'autres installations pertinentes) sur un panneau sur pied, un tableau blanc magnétique ou un tableau d'affichage.

Le format idéal pour afficher les résultats des analyses des taux de E.coli est sous la forme d'un tableau ou d'un graphique. Celui-ci doit comporter une explication sur comment les résultats sont en lien avec les critères du Pavillon Bleu. Les résultats doivent être facilement accessibles et affichés de façon à ce qu'ils soient compréhensibles.

## 4 De l'information relative aux espaces et phénomènes naturels à proximité de la plage doit être mise en place.

### *Critère impératif*

Les plages ne sont pas des bacs à sable stériles — ce sont des écosystèmes vivants qui permettent la survie de nombreuses espèces côtières. Le panneau d'information Pavillon Bleu doit refléter le caractère unique de chaque plage. Il doit afficher de l'information relative aux espaces et phénomènes naturels à proximité de votre plage. L'information peut aussi être affichée aux centres touristiques, aux destinations touristiques et aux centres d'accueil.

Les thèmes peuvent ainsi porter sur :

- Des zones sensibles sur le plan écologique
- Des espèces en péril

- Des sites importants pour les oiseaux
- Les caractéristiques uniques comme les dunes
- Les fonctions des habitats littoraux et riverains
- Les milieux humides et leur rôle dans les bassins hydrographiques.
- Les populations locales de poissons

Si votre plage représente une zone d'habitat pour les espèces en péril, vous devez nous faire parvenir votre plan de gestion et les permis nécessaires avec votre candidature au Pavillon Bleu.

## 5 Un plan/une carte de la plage indiquant les installations proposées doit être affiché.

### *Critère impératif*

Le plan de plage doit permettre aux visiteurs d'identifier la zone « Pavillon Bleu » ainsi que les équipements et les services offerts par la plage. Le plan de plage doit être facilement lisible et il doit être orienté dans le même sens que la plage. Il doit aussi comporter un pointer « vous êtes ici ». Les symboles du Pavillon Bleu doivent être utilisés. Ceux-ci vous seront fournis par Pavillon Bleu Canada. Il est important de se référer au modèle de panneau d'information envoyé par Pavillon Bleu Canada avant de créer votre propre carte. Cela permettra que la carte puisse rentrer dans l'espace prévu à cet effet.

La carte doit comporter :

- Pointer « vous êtes ici ».
- Sauveteurs ou le matériel de sauvetage
- Zones de baignade surveillées (pour les plages avec sauveteurs)
- Matériel de premier secours
- Téléphones
- Sanitaires (incluant s'ils comportent un accès pour les personnes à mobilité réduite)
- Points d'eau potable

- Zones de stationnement pour les voitures et les vélos
- Sites de camping autorisés à proximité de la plage
- Installations de recyclage
- Emplacement des points d'échantillonnage de l'eau
- Points d'accès pour les personnes à mobilité réduite
- Zonage (baignade, surf, navigation, voile, etc.)
- Transport publiques à proximité
- Voies piétonnes
- Limites de la zone Pavillon Bleu
- Emplacement des autres panneaux d'information
- Rivières ou les zones d'arrivées de l'eau
- Repères locaux (si applicable)
- Points de rejet des eaux fluviales
- Zones sensibles sur le plan écologique à proximité, etc.
- Boussole
- Échelle

## 6 Un code de bonne conduite environnemental qui reflète la législation relative à l'utilisation de la plage et de ses alentours doit être affiché.

### *Critère impératif*

Le tourisme écologique n'est possible que si les utilisateurs des plages respectent l'environnement. La diffusion d'un code de bonne conduite encourage les comportements sécuritaires et écoresponsables. Il permet aussi aux visiteurs de se familiariser avec les règles et les lois locales.

Le code de bonne conduite doit être affiché sur le panneau d'information Pavillon Bleu. Il peut aussi être posté à d'autres endroits tels qu'aux points d'entrée ou dans des zones pertinentes. Les symboles fournis par Pavillon Bleu Canada doivent être utilisés le plus souvent possible, car ils sont reconnus internationalement et compréhensibles dans différentes langues.



## LA QUALITÉ DE L'EAU

Le programme Pavillon Bleu est un programme international. Il est donc important que toutes les plages dans le programme remplissent les mêmes critères internationaux en terme de qualité de l'eau. Les critères de qualité de l'eau sont basés sur la directive des eaux de baignade dans l'Union européenne.

Au sein du programme, les critères internationaux sont considérés comme un minimum. Chaque pays doit renforcer les critères internationaux si leurs standards nationaux ou régionaux sont plus élevés. Ainsi, Pavillon Bleu Canada doit non seulement respecter les exigences canadiennes de qualité de l'eau, mais aussi les exigences québécoises.

### **7 La plage doit se conformer aux exigences en matière de fréquence de l'échantillonnage des eaux de baignade.**

#### *Critère impératif*

#### **Les exigences canadiennes du Pavillon Bleu**

Les plages d'eau douce doivent respecter les limites de concentration en E.Coli et les plages d'eau salée les limites de concentration en entérocoques intestinaux. Les plages labellisées Pavillon Bleu doivent avoir au moins cinq sites d'échantillonnage représentant la majorité de la zone de baignade. Si la plage est plus longue que 1000 mètres, l'échantillonnage doit se faire tous les 200 mètres. Les échantillonnages doivent être pris au même endroit à chaque fois, incluant l'endroit où la concentration des baigneurs est la plus élevée. Les échantillons doivent être pris

30 cm en dessous de la surface de l'eau et doivent être pris au moins chaque semaine, le même jour de la semaine. Ils doivent aussi être pris à la même heure, et idéalement quand le niveau de bactéries est le plus élevé.

#### **Les exigences internationales du Pavillon Bleu**

Les plages doivent être testées pour les concentrations en E.Coli et en entérocoques intestinaux au moins cinq fois par saison. Les échantillons doivent être prélevés régulièrement à travers la saison de baignade. Pas plus de 30 jours doivent s'écouler en-

tre les échantillonnages. De plus, un échantillon, de chaque indicateur, doit être prélevé dans les 30 jours avant le début de la saison balnéaire (avant le début de l'échantillonnage régulier).

Même si les plages au Canada sont déjà testées régulièrement, des contrôles additionnels sont nécessaires pour remplir les exigences internationales. Ainsi, au moins cinq fois par saison, les plages d'eau douce doivent être testées pour les concentrations en entérocoques intestinaux et les plages d'eau salée pour les concentrations en E.Coli. Dans la plupart des cas, le personnel responsable de l'échantillonnage régulier peut effectuer la cueillette supplémentaire. Un agent municipal ou un agent des parcs peut aussi être formé pour prélever les échantillons. Les échantillons supplémentaires doivent être envoyés dans un laboratoire indépendant pour être analysés. Le candidat au Pavillon Bleu doit garantir que les échantillons sont pris et analysés.

Si les échantillons dépassent les critères régionaux ou nationaux, il est recommandé de retester l'eau dès que possible. Cela permet d'assurer que les conditions sont de retour à la normale et que la plage est de nouveau sans danger. Attendre trop longtemps prolonge non seulement la durée pendant laquelle la plage est déclarée impropre mais cela décourage aussi le public de visiter la plage.

Si les échantillons dépassent les critères, un échantillon peut être exclu de la feuille de calcul Excel. Celle-ci permet d'évaluer votre eau de baignade avec la



méthode du 95e percentile. Pour remplacer l'échantillon exclu, un autre échantillon doit être pris sept jours après l'événement de pollution temporaire. Un maximum de 15 pour cent des échantillons peut être exclu.

Dans le cas d'un déversement d'huile, de conditions climatiques anormales ou d'autres situations extrêmes qui pourraient avoir un effet sur la qualité de l'eau, le gestionnaire de la plage doit temporairement enlever le drapeau et inscrire la raison sur le panneau d'information. Il est conseillé de formuler l'information de façon suivante : « Cette plage a récemment rencontré des conditions météorologiques anormales. La baignade n'est pas recommandée à cause d'une possibilité de pollution ».

## 8 La plage doit se conformer aux exigences en matière d'analyse de la qualité de l'eau.

### *Critère impératif*

Avec la candidature, vous devez nous faire parvenir vos résultats de qualité de l'eau pour les concentrations en E.Coli et en entérocoques intestinaux. Vous devez nous transmettre au moins 20 échantillons pris à des dates différentes. Ceci pour les deux indicateurs. Du moment où il y a un minimum de cinq échantillons par saison de baignade, ces échantillons doivent être pris au cours des quatre dernières années ou pris dans la même saison de baignade. Quatre années de vos données moyennées (géométrique) de qualité de l'eau doivent aussi accompagner votre candidature.

Avant le début de la saison balnéaire, vous devez établir et nous fournir un calendrier de surveillance indiquant les dates d'analyses de la saison. Cela fait en sorte qu'il y a assez d'échantillons recueillis pendant et avant la saison de baignade. L'échantillonnage ne devrait pas se faire plus de quatre jours après la date indiquée sur le calendrier.

**Une fois que les résultats de qualité de l'eau sont disponibles, vous devez les télécharger sur le site internet national du Pavillon Bleu : [blueflag.ca](http://blueflag.ca)**

Un laboratoire indépendant doit réaliser les analyses de qualité de l'eau. Le laboratoire doit être agréé nationalement ou internationalement afin d'effectuer les analyses microbiologiques et physico-chimiques. Une fois que les résultats de qualité de l'eau sont disponibles, vous devez les télécharger sur le site internet national du Pavillon Bleu : [blueflag.ca](http://blueflag.ca)

Un compte vous sera créé et nous vous transmettrons des instructions qui expliquent comment mettre à jour vos informations.



## 9 Les rejets domestiques, industriels, ou d'eaux usées devraient ne pas porter atteinte à la zone de baignade.

### Critère impératif

La collecte, le traitement et le rejet des eaux doivent respecter les règlements canadiens sur les effluents des systèmes d'assainissement issus de la Loi sur les pêches.

Il ne devrait pas avoir de rejets domestiques, industriels ou d'eaux usées dans la zone de baignade du Pavillon Bleu ou dans ses environs. S'il y a des points de rejets à proximité de la plage, ceux-ci doivent être mentionnés au moment de la demande de candidature au Pavillon Bleu. Les points de rejets ne doivent pas nuire à l'environnement et compromettre la qualité de l'eau.

Avec la demande de candidature, un profil de la future zone de baignade du Pavillon Bleu doit être fourni. Celui-ci doit inclure de l'information à propos des sources potentielles de pollution, une description des caractéristiques physiques, géographiques et hydrologiques des eaux de baignade, et une évaluation des risques de présence d'algues et de cyanobactéries. Ces informations peuvent être recueillies par les agents de santé publique durant la surveillance de routine.

## 10 Les eaux de baignade doivent respecter les limites de concentration en entérocoques intestinaux et Escherichia coli (E.coli).

### Critère impératif

#### Plages en milieu d'eau douce

Indicateur	International	Canada	Québec
E.coli	250	200	200
Entérocoques intestinaux	100	N/A	N/A

#### Plages côtières

Indicateur	International	Canada	Québec
E.coli	500	N/A	N/A
Entérocoques intestinaux	200	35	N/A

#### Les exigences canadiennes du Pavillon Bleu

Au Canada, les plages d'eau douce sont testées pour les concentrations en E.Coli et sont analysées en utilisant la moyenne géométrique de plusieurs sites d'échantillonnage. C'est ce résultat qui est communiqué au grand public et la plage est jugée impropre

si les échantillons excèdent la valeur limite. Au Québec, la qualité des échantillons prélevés ne doit pas dépasser une moyenne géométrique de 200 cfu/100 ml. **Pour pouvoir être admissible au Pavillon Bleu, au moins 80 pour cent de vos moyennes géométriques doivent respecter la limite de concentration pour les E.Coli.**

#### Les exigences internationales du Pavillon Bleu

Une feuille de calcul Excel fournie par le Pavillon Bleu vous permettra d'analyser votre eau de baignade avec la méthode du 95e percentile. Il suffit de rentrer les données brutes pour les E.Coli et les entérocoques intestinaux pour les quatre dernières années incluant les résultats de la saison de baignade la plus récente.

Si vous êtes un nouveau candidat et que vous n'avez que deux années de données pour les entérocoques intestinaux vous avez besoin de 20 échantillons par année. La feuille de calcul Excel calcule automatiquement si votre qualité de l'eau respecte les limites de concentration ci-dessus.

## 11 Les eaux de baignade doivent respecter les paramètres de caractéristiques physiques et chimiques de l'eau.

### Critère impératif

La qualité de l'eau ne doit pas être affectée par des paramètres physiques et chimiques comme les matières flottantes et l'huile. Les eaux de baignade doivent respecter les exigences suivantes :

- L'eau doit être exempte d'odeurs et de pellicule huileuse.
- Il ne doit pas y avoir de matières flottantes comme des résidus goudronneux, du bois, des objets en plastique, des bouteilles, des contenants en plastique, en verre ou en toute autre substance.

Des mesures immédiates doivent être prises en cas de changement anormal. Cela inclut les changements d'odeur, de transparence et de turbidité de l'eau. Si les signes de pollution chimique ou physique de l'eau se répètent, le Pavillon Bleu doit être enlevé pour le reste de la saison et la plage ne pourra pas être candidate au Pavillon Bleu pour l'année d'après. Une exception peut être faite si le candidat remplit les conditions d'un « cas de dérogation ».



## LA GESTION ENVIRONNEMENTALE

### 12 L'autorité locale responsable de la plage doit mettre en place un comité de gestion du Pavillon Bleu.

#### *Critère impératif*

Le Pavillon Bleu est un programme multidisciplinaire qui nécessite la coopération de plusieurs partenaires et autorités au sein des municipalités. Cette collaboration est mise en évidence dans la demande de candidature. Différentes divisions sont ainsi amenées à coopérer afin de compléter la demande de candidature et fournir les documents requis. Le comité de gestion des plages permet d'assurer que tout le personnel impliqué continue de travailler ensemble pour maintenir les standards du Pavillon Bleu tout au long de l'année. Le comité doit être composé de représentants de groupes ou clubs communautaires et d'autorités responsables de la conservation de la nature.

Le comité doit se rencontrer au moins deux fois par année pour discuter de la gestion de la plage et pour s'assurer aussi que tous les critères sont remplis. Les membres du comité peuvent aussi participer à l'exécution du programme en apportant de l'aide au gestionnaire de la plage, en facilitant la mise en place des activités d'éducation à l'environnement ou en participant à la promotion du programme.

S'il y a une multitude de plages dans la communauté, un seul comité est nécessaire pour superviser tous les sites.

### 13 L'autorité locale responsable de la plage doit respecter toute la réglementation qui s'applique à la plage.

#### *Imperative*

Le Pavillon Bleu représente une norme d'excellence qui exige que les demandeurs à la certification gèrent leurs plages en respectant les règles régionales et nationales. Les règles qui doivent être incorporées sont

notamment celles qui couvrent la planification de l'occupation des sols, l'évaluation environnementale, le traitement des eaux usées, la gestion environnementale et l'accessibilité.

## 14 Une gestion et conservation des milieux vulnérables doivent être mise en place.

### *Critère impératif*

Il peut y avoir des zones vulnérables sur ou à proximité de la plage labellisée Pavillon Bleu. Ces zones nécessitent une gestion particulière. Dans ces cas-là, le gestionnaire de la plage doit consulter un organisme de conservation ou un expert pour avoir un avis sur comment gérer ces sites. Si des zones vulnérables nécessitent un traitement spécial lors de la demande de candidature, le demandeur doit confirmer que la consultation avec un expert ou un organisme de conservation a eu lieu et qu'un plan de gestion sera mis en place.

Cependant, la vulnérabilité de certaines zones peut empêcher que ces zones soient admissibles à la certification du Pavillon Bleu ou que de l'information soit postée sur le panneau d'information car cela attirerait les gens vers ces zones vulnérables. Une montée

du nombre de visiteurs pourrait menacer la faune et/ou les habitats vulnérables, par exemple en utilisant du terrain pour la construction d'installations, de stationnements, de sentiers, etc. En règle générale, la certification du Pavillon Bleu est accordée seulement aux sites qui démontrent une gestion responsable des visiteurs et une utilisation récréative durable qui soit de nature à empêcher que des dommages irréversibles affectent l'environnement local.

Si la plage labellisée Pavillon Bleu est dans ou à proximité d'une Zone de Protection Marine (ZPM), il est nécessaire de consulter le gestionnaire de la ZPM afin permettre que la conservation de l'écosystème et l'achèvement des objectifs de biodiversité restent compatibles avec le programme du Pavillon Bleu.

## 15 La plage doit rester propre.

### *Critère impératif*

Les visiteurs des plages labellisées Pavillon Bleu s'attendent à ce que la plage soit propre. Il est donc important que la plage respecte cette norme. Selon la taille de la plage et des ressources dont vous disposez, vous pouvez choisir de nettoyer la plage à la main ou en utilisant une machine. Pour les grandes plages, qui peuvent être impossible de nettoyer à la main, un tamis mécanique peut-être utilisé. Ce qui sera particulièrement efficace pour enlever les petits déchets comme les mégots de cigarettes.

Quelle que soit l'option utilisée, il est impératif que le nettoyage de la plage n'interfère pas avec les espèces nicheuses locales comme les tortues, les grenouilles et les oiseaux de rivage. Certaines espèces comme le crapaud de Fowler (espèce menacée) se cachent sous

**Quelle que soit l'option utilisée, il est impératif que le nettoyage de la plage n'interfère pas avec les espèces nicheuses locales comme les tortues, les grenouilles et les oiseaux de rivage.**

le sable et peuvent être détruites par le nettoyage mécanique. Si la page est un habitat pour les espèces à risque, un plan de gestion doit être en place. Celui-ci doit mentionner la date et la méthode de nettoyage de la plage.

## 16 Les algues et autres débris naturels doivent être laissés sur la plage.

### *Critère impératif*

Seulement les déchets créés par l'homme doivent être enlevés de la plage. Les devis naturels peuvent jouer un rôle clé dans l'écosystème de la plage. Par exemple, quand les algues atteignent le ravage, elles aident à la formation des dunes. Elles libèrent des nutriments et offrent un important habitat d'alimentation pour les oiseaux de rivage et autres animaux. La végétation et les débris naturels doivent être laissés sur la plage. Cependant, la ligne de rivage doit être nettoyée à la main pour enlever les déchets qui peuvent aboutir à cet endroit à cause du vent.

La végétation peut être enlevée seulement si elle s'accumule au point de devenir dangereuse ou de provoquer une odeur nauséabonde. Elle peut être déplacée à un endroit désigné où elle peut continuer à offrir un habitat. Les algues peuvent aussi être sèches et utilisées comme fertilisant ou pour stabiliser les dunes. Si ces options ne sont pas possibles, les algues doivent être compostées.

## 17 La gestion des ordures doit être conforme à la réglementation (les conteneurs doivent être en nombres suffisants et entretenus régulièrement).

### *Critère impératif*

Les conteneurs à ordures doivent avoir une apparence adaptée ainsi que fonctionnelle. Si possible, les conteneurs à ordures doivent être faits en matériaux respectueux de l'environnement comme du plastique recyclé ou du bois. Il vaut mieux utiliser des poubelles avec des couvercles, sinon celles-ci peuvent attirer la faune et les oiseaux.

Il doit y avoir assez de conteneurs à ordures pour servir toute la plage. Ils doivent être maintenus régulièrement, bien sécuritaires et espacés de façon appropriée. Pendant la haute saison touristique, l'espace entre les conteneurs à ordures peut être réduit et la fréquence à laquelle ils sont vidés, augmentée.

En résumé, quand vous devez choisir et placer vos conteneurs à ordures, voici les facteurs que vous devriez considérer :

- La capacité du conteneur
- L'utilisation de produits respectant l'environnement
- Les sortes et les sources des déchets
- Le volume de circulation piétonnière
- La fréquence de service
- L'environnement local (ex. Vents, fortes marées)
- Le farfouillage des poubelles par la faune et les oiseaux
- L'accès (ex. La taille, la surface)

## 18 Une collecte sélective comprenant un recyclage des déchets doit être mise en place sur la plage.

### *Critère impératif*

Pour encourager le recyclage, celui-ci doit être facilement accessible pour les visiteurs des plages. Les poubelles de tri sélectifs doivent être en nombre suffisant et doivent être facilement repérable sur toute la plage. Vous devez fournir des conteneurs divisés en fonction des types de déchets qui seront recyclés par votre municipalité comme le papier, plastique, verre et métal. Les poubelles de tri doivent être bien conçues et comporter un affichage adéquat de façon à ce que le public soit encouragé à mettre leurs déchets dans la bonne division. Si votre centre de recyclage local ne nécessite pas de tri à la source, cette information doit être affichée.



## 19 Un nombre adéquat de sanitaires doit être présent.

### *Critère impératif*

**Les sanitaires doivent être équipés avec des éviers, du savon, des serviettes propres (en papier ou en tissu) ou des sèche mains.**

Il doit y avoir assez de sanitaires pour servir le nombre de visiteurs moyens présents durant la période de haute saison. Vous devez aussi prendre en compte la longueur de la plage et l'emplacement des points d'accès les plus importants. Les sanitaires doivent être facilement repérables grâce à la signalisation y compris celle présente sur le panneau d'information

du Pavillon Bleu. Les sanitaires doivent être équipés avec des éviers, du savon, des serviettes propres (en papier ou en tissu) ou des sèche mains. Si possible, il doit aussi y avoir des douches, des vestiaires et des tables à langer.

Pour les plus petites plages, il peut être possible d'utiliser les sanitaires des magasins, cafés, restaurants et autres établissements à proximité. Cela peut être possible seulement si vous avez la permission des propriétaires et que la signalisation de la localisation des sanitaires est indiquée. L'accès aux sanitaires doit être sécuritaire et accessible aux personnes à mobilité réduite.

## 20 Un assainissement des sanitaires doit être en place.

### *Critère impératif*

Peu importe si votre plage est magnifique, des sanitaires mal entretenus donneront une mauvaise impression aux visiteurs. Il est important que les sanitaires soient vérifiés et lavés aussi souvent que nécessaire selon le nombre de visiteurs par jour.

Des produits écologiques non toxiques doivent être utilisés pour protéger l'environnement ainsi que la santé du personnel et des visiteurs. Si des serviettes en papier sont utilisées, elles doivent être faites avec du papier recyclé.

## 21 Les eaux usées doivent être évacuées vers un établissement de traitement.

### *Critère impératif*

Pour les communautés qui possèdent des installations de traitement des eaux, les sanitaires doivent être connectés au traitement municipal des eaux usées pour que celles-ci soient traitées adéquatement. Si les sani-

taires sont connectés à un système septique, il est important que le système soit bien entretenu et ne fuit pas dans les eaux souterraines.

## 22 Le camping, la conduite et le déversement de déchets doivent être interdits sur la plage.

### *Critère impératif*

Pour protéger l'écosystème de la plage et garder la plage propre, le camping, la conduite et le déversement de déchets doivent être interdits. Une signalisation adéquate, comprenant aussi de l'information sur la jurisprudence pertinente, doit être en place pour informer le public de ces interdictions.

### Les véhicules d'urgence et de travail sont les seuls à être autorisés sur une plage labellisée Pavillon Bleu.

Les véhicules d'urgence et de travail sont les seuls à être autorisés sur une plage labellisée Pavillon Bleu. Si vous rencontrez des problèmes avec des véhicules qui ne sont pas autorisés à rentrer sur la plage, des barrières doivent être mises en place pour empêcher

leurs entrées. Dans le cas d'événements spéciaux qui nécessitent des véhicules sur la plage, un plan de gestion doit être développé pour éviter d'endommager l'écosystème local et pour empêcher des risques subis par les utilisateurs des plages.

## 23 L'accès des animaux domestiques à la plage doit être strictement contrôlé.

### *Critère impératif*

Les animaux domestiques sont interdits sur les plages à l'exception des chiens-guides pour les non-voyants. Les animaux domestiques sont permis dans les stationnements, les parcs, les chemins adjacents à la plage, mais pas sur la plage. Dans ces zones, les animaux doivent être tenus en laisse et leurs matières fécales doivent être ramassées par les personnes qui en ont la charge.

S'il y a une demande considérable de la part des propriétaires des chiens et que la plage est assez grande, il est permis de créer une aire autorisée pour chiens. Celle-ci doit être située en dehors des frontières de la zone du Pavillon Bleu. Les zones doivent être séparées et une signalisation adéquate doit être en place. La signalisation doit aussi demander aux propriétaires de ramasser après leurs animaux et il est aussi recommandé de mettre à disposition des sacs et des poubelles pour encourager un comportement responsable.



## 24 Les bâtiments et les équipements destinés aux plages doivent être bien entretenus.

### *Critère impératif*

Les installations doivent être entretenues en ayant une empreinte écologique des plus minime.

Les installations présentes à votre plage doivent refléter un standard d'excellence. Assurez-vous que les bâtiments et équipements soient propres, sécuritaires et bien entretenus.

Les installations doivent être entretenues en ayant une empreinte écologique des plus minime. Cela inclut l'utilisation de produits écologiques comme de la peinture sans Composés Organiques Volatils (COV) et des produits de nettoyage non toxique. Vous devez aussi rechercher des moyens pour

conserver l'eau comme en mettant en place des toilettes sèches ou à débit d'eau restreint et des capteurs de mouvement. Vous pouvez aussi conserver de l'énergie en utilisant des ampoules D.E.L..

Lors de la conception de nouvelles structures, assurez-vous que les permis requis ont été obtenus. Les projets de construction doivent se dérouler en dehors de la saison de baignade du Pavillon Bleu. De plus, il est important que les projets de constructions ne perturbent pas les écosystèmes vulnérables. Si les projets de construction doivent inévitablement se dérouler pendant la saison de baignade, ils doivent être exécutés de façon à ce qu'ils ne perturbent pas les visiteurs ou qu'ils n'interfèrent pas avec la capacité de la plage à remplir les critères du Pavillon Bleu.

## 25 Une bonne gestion et procédure de suivi pour les habitats d'eau douce ou marins vulnérables à proximité de la plage doivent être en place.

### *Critère impératif*

S'il existe un habitat vulnérable (tels que les herbiers et les récifs coralliens) situé dans les 500 mètres de n'importe quel point sur plage labellisée Pavillon Bleu, un suivi doit être établi pour vérifier l'état de

l'habitat au moins une fois par saison.

Une organisation experte ou une autorité adéquate doit être consultée pour le suivi et la gestion de ces zones vulnérables.

## 26 Des moyens de transport durables doivent être promus dans la zone de la plage.

### *Directive*

Les transports ont beaucoup d'impacts sur l'environnement, que ce soit à travers les effets sur la qualité de l'air local ou à travers une augmentation des émissions de gaz à effet de serre. Une plage qui se dit durable doit être accessible à vélo, à pied ou en transport public.

Il y a plusieurs façons dont vous pouvez encourager l'utilisation des moyens de transportation durable :

- Fournir et encourager le transport public comme les trains, les bus et les tramways électriques
- Fournir des services de navettes d'autobus depuis et jusqu'à la plage
- Fournir aux cyclistes et piétons des sentiers jusqu'à la plage
- Mettre en place des infrastructures et équipements pour les vélos, notamment des sentiers, des stationnements pour vélos et des locations/prêts de vélos
- Garantir la présence de trottoirs appropriés pour la marche à pied





## LES RÈGLES DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ

### 27 Des mesures de sécurité publique satisfaisantes doivent être mises en place.

#### *Critère impératif*

Chaque plage comporte des caractéristiques physiques et risques différents. Pour que votre plage soit aussi sécuritaire que possible, la première étape est de conduire un contrôle de sécurité aquatique. Contactez la société de sauvetage, un organisme de bienfaisance qui se consacre à la prévention de la noyade. Un représentant pourra ainsi évaluer votre plage en tenant compte de facteurs tels que la taille de la plage, le nombre de visiteurs et les risques présents. Le contrôle soumettra des recommandations sur les mesures de sécurité qui doivent être mises en place et clarifiera si vous avez besoin d'équipements de sauvetage ou de sauveteurs. Pour recevoir la certification du Pavillon Bleu, vous devrez suivre les recommandations de ce contrôle.

#### **Plages avec des équipements de sauvetage seulement**

L'équipement de sauvetage est composé d'une perche de sauvetage, d'une bouée de sauvetage et d'une corde. Le matériel doit être monté sur un support clairement identifié comme station de sauvetage. L'équipement doit être accompagné d'instructions qui expliquent comment l'utiliser et quoi faire lors d'une mission de sauvetage.

Les stations de sauvetage doivent être situées à chaque 100 mètres et positionnées de façon à ce

qu'elles puissent être trouvées de n'importe quel point sur la plage. Le vol ou le vandalisme peuvent arriver. C'est pour cela qu'il est important de mettre en place une signalisation qui prévienne des répercussions qu'entraînerait une utilisation non autorisée de l'équipement. L'équipement doit être vérifié régulièrement et remplacé si nécessaire. C'est une bonne idée de mettre en place un programme d'inspection au moins une fois par semaine.

Il n'est pas nécessaire de laisser l'équipement de sauvetage dehors 24 heures sur 24, mais il faut que la signalisation indique quand l'équipement est disponible. S'il y a déjà eu un vol, l'équipement peut être déplacé et stocké pendant la nuit du moment où celui-ci est remis en place pendant les heures régulières.

En plus des stations de sauvetage, un téléphone d'urgence doit être mis à disposition à proximité de la plage.

#### **Plage avec des sauveteurs**

Dans les endroits où les sauveteurs sont requis, ils doivent au moins être deux en service, et ceci en tout temps. Les stations de sauveteurs doivent être espacées de 200 mètres l'une de l'autre dépendant de la visibilité et du nombre de personnes. Il peut être nécessaire d'augmenter le nombre de sauveteurs pendant les heures de pointe, par exemple pendant les week-ends et les vacances.

Les sauveteurs doivent avoir à jour leur certification de la Société Nationale de Sauvetage (SNS).

Les sauveteurs doivent être facilement identifiables en portant un uniforme standard. Chaque station doit être équipée de matériel de premiers secours et de sauvetage qui doivent être conformes à la réglementation.

La zone surveillée doit être clairement indiquée par des bouées ou des drapeaux. Si des drapeaux sont utilisés, le système en place doit être expliqué de façon à ce qu'il soit facilement compréhensible. Sur le plan de plage, la zone surveillée doit être clairement

## La zone surveillée doit être clairement indiquée par des bouées ou des drapeaux.

identifiable et de l'information doit être donnée sur le moment où les sauveteurs sont en service.

**Notez bien :** La mise en place d'équipes de sauveteurs ou d'équipement de sauvetage doit être vue comme un élément faisant partie d'une stratégie globale qui comprend l'information et l'éducation visant à empêcher les accidents de se produire en premier lieu.

## 28 Du matériel de premier secours doit être présent sur la plage.

### *Critère impératif*

Le matériel de premiers secours peut être offert à travers n'importe lequel ou tous les moyens suivants :

- a** Un sauveteur présent sur place
- b** Un poste de premiers secours assisté par du personnel qualifié
- c** De l'équipement situé dans un petit commerce ou dans un autre établissement de la plage
- d** Une trousse de premier secours sur la plage

Si la plage est occupée et familiale, il est fortement recommandé que les stations de premiers secours soient supervisées par du personnel. Le personnel en charge responsable des premiers secours doit posséder la qualification appropriée. Les stations de premiers secours qui ne sont pas supervisées doivent

avoir du matériel de base tels que des bandages, des gants, du désinfectant, des pansements, etc.

Les stations de premiers secours supervisées devraient aussi avoir :

- De l'eau froide et chaude
- Un lit d'infirmerie
- Une bouteille d'oxygène et un masque
- Une planche dorsale

Les stations de premiers secours devraient être clairement indiquées pour que les visiteurs puissent facilement les repérer. Leurs emplacements et heures de disponibilité devraient être affichés sur le panneau d'information Pavillon Bleu.

## 29 Un plan d'urgence doit être mis en place en cas de pollution accidentelle.

### *Critère impératif*

Être préparé peut faire toute la différence pendant une situation d'urgence ou une catastrophe. Dans ce contexte, une urgence est définie comme un événement qui a un impact négatif très large sur la plage ou sur l'eau de baignade. Par conséquent, votre plan de mesures d'urgence doit prendre en compte les risques de pollution temporaires comme les déversements pétroliers, les déversements de matières toxiques et le rejet des eaux usées causé par des inondations ou des conditions climatiques extrêmes.

Le plan de mesures d'urgence permettra aux élus, au personnel et aux organismes principaux d'intervention de prendre connaissance des procédures à suivre en cas d'urgence ou en cas de catastrophe naturelle, et des responsabilités des différents intervenants. Cela assurera que la situation est adressée le plus efficacement possible.

Le plan de mesures d'urgence doit inclure les éléments suivants :

- 1** Une liste des personnes à contacter et leurs responsabilités
- 2** La procédure d'évacuation si nécessaire
- 3** La procédure de communication pour prévenir le public
- 4** Communication au Pavillon Bleu Canada et retrait du Pavillon Bleu

En cas de pollution accidentelle qui rendrait la baignade particulièrement dangereuse, le public doit être informé immédiatement. L'information doit être affichée sur la plage, aux points d'accès, à travers les médias et sur le site municipal. La plage doit être fermée et le Pavillon Bleu descendu jusqu'à ce que l'incident soit terminé.



## 30 Les différents usages et utilisateurs de la plage doivent être gérés afin d'empêcher les conflits et les accidents.

### *Critère impératif*

Le Pavillon Bleu encourage la pratique de saines activités de plein air – les sports comme la planche, le surf, le cerf-volant, le surf et le kayak amènent les gens à passer du temps dehors et à retrouver un lien avec la nature qui les entourent. Si votre plage est utilisée pour de multiples activités, il est important que celles-ci soient délimitées pour prévenir des accidents. Une zone désignée de baignade doit être délimitée avec des bouées de baignade standard. Les zones récréatives doivent être indiquées sur le plan de plage.

Les bateaux à moteur doivent circuler au moins 100-200 mètres de la zone de baignade. De plus, les propriétaires des bateaux à moteur doivent recevoir des directives concernant l'utilisation de leur bateau et l'emplacement des différentes zones.

Si la plage est surveillée, les sauveteurs doivent imposer la délimitation des différentes zones récréa-

tives aquatiques. Les différentes activités sur la plage doivent aussi être clairement délimitées et indiquées.

Les désagréments potentiels liés aux bruits causés par certaines activités (activités motorisées, radios et cerfs-volants) doivent aussi être pris en compte.

Si des événements spéciaux sont organisés sur la plage, ceux-ci doivent se passer en dehors de la zone de baignade principale et après les heures de baignade. Les habitats vulnérables doivent être protégés de la circulation des personnes. Si un événement empêche la plage de maintenir ses engagements envers le Pavillon Bleu, le drapeau doit être retiré pour la durée de l'événement. Quand ce type d'événement prend place, les utilisateurs de la plage doivent être prévenus par un avertissement public sur la plage et par les médias locaux de préférence avant l'événement.

## 31 Des mesures de sécurité doivent être en place afin de protéger les utilisateurs de la plage.

### *Critère impératif*



L'accès à la plage doit être sécuritaire. Les plages qui sont difficiles d'accès doivent être équipées d'installations qui permettent un accès en toute sécurité tels que des marches sécuritaires avec une rampe. De même, il doit y avoir des passages piétons sur les routes les plus occupées qui se situent à proximité de la plage.

Les sentiers balnéaires et les chemins d'accès à la plage doivent être en bonne condition. Le stationnement doit être bien entretenu. Le stationnement doit être accessible par les personnes en fauteuil roulant et cela doit être clairement indiqué. Les autres accès doivent être sécuritaires avec des règlements pour

les voitures et les vélos. La présence de pistes cyclables doit être encouragée dans les endroits où elles sont pertinentes.

Si les bords des sentiers balnéaires sont plus haut que deux mètres au-dessus de la plage, des signes ou une barrière doit être mise en place pour empêcher les accidents. Cela est particulièrement important lorsque la surface de la plage est rocheuse.

Les plages Pavillon Bleu doivent être accessibles à toute personne même si elle n'est pas cliente d'un hôtel ou d'un club de plage. L'accès à la plage doit être gratuit. À certaines plages, l'accès au public peut comporter un frais d'accès minime et raisonnable.

### 32 Un point d'eau potable doit être présent à la plage.

*Directive*

Il doit y avoir une source d'eau potable à la plage. C'est important pour la santé du public et cela empêchera les gens d'acheter et de jeter des bouteilles d'eau.



### 33 Au moins une plage doit être aménagée pour accueillir les personnes à mobilité réduite (accès et sanitaires).

*Critère impératif*



L'accessibilité est un des aspects les plus importants d'une plage Pavillon Bleu. Il est donc important que la plage ait un stationnement, des sentiers et des installations de services. Les personnes à mobilité réduite devraient être au moins capa-

bles d'accéder à la plage et si possible à l'eau. L'accès peut être facilité par des rampes, des tapis adaptés pour fauteuils roulants et d'autres voies accessibles.

Il est recommandé que la rampe d'accès soit conçue et faite dans des matériaux qui s'intègrent avec l'environnement. Dans la mesure du possible, des matériaux respectueux de l'environnement doivent être utilisés.

La plage et les installations doivent respecter les réglementations régionales et nationales en ce qui concerne l'accès et les installations pour les personnes à mobilité réduite. De plus, les parcs à auto doivent avoir des stationnements réservés pour accueillir les personnes à mobilité réduite.

Quand le Pavillon Bleu est hissé sur une plage ou sur un port de plaisance, la communauté célèbre son engagement envers les critères stricts du Pavillon Bleu, la protection de ses écosystèmes et son soutien à une culture de gérance responsable de l'environnement. Pour les utilisateurs des plages, le Pavillon Bleu est un symbole d'excellence. Quand les touristes et les résidents voient le Pavillon Bleu, ils savent que la plage ou la marina répondent aux mêmes exigences de qualité que les autres plages et marina Pavillon Bleu à travers le monde.



**Pour plus d'information sur le programme du Pavillon Bleu et comment déposer sa candidature :**

**Site internet:** [BlueFlag.ca](http://BlueFlag.ca)  
**Courriel:** [info@blueflag.ca](mailto:info@blueflag.ca)  
**Numéro de téléphone:** 416-323-9521 ext.238



Le Pavillon Bleu est un écolabel reconnu et respecté partout dans le monde. Il est accordé aux plages et aux ports de plaisance qui répondent à des exigences strictes en matière d'information et d'éducation à l'environnement, de qualité de l'eau, de gestion environnementale, de sécurité et de services offerts.



**PAVILLON BLEU  
CANADA**

[blueflag.ca](http://blueflag.ca)



environmental  
defence

116 Spadina Avenue, Suite 300, Toronto, ON M5V 2K6  
[environmentaldefence.ca](http://environmentaldefence.ca)